

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE : BNA Assurances (S.A)

SIEGE SOCIAL : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « BNA Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2024.

En KDT

	Branche	T4 2024	T4 2023	31/12/2024	31/12/2023
		Primes émises nettes	Vie	11 132	5 476
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 189	1 209	4 429	3 836
	Transport	923	880	2 326	2 480
	Santé	1 716	1 728	6 999	6 782
	Automobile	34 892	33 761	132 359	132 725
	Non Vie	38 720	37 579	146 113	145 823
	Total	49 852	43 055	173 710	167 680

	Branche	T4 2024	T4 2023	31/12/2024	31/12/2023
		Sinistres réglés	Vie	2 423	2 806
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	415	379	1 013	789
	Transport	289	-36	-83	294
	Santé	1 171	1 448	4 367	5 700
	Automobile	26 904	27 318	84 318	86 660
	Non Vie	28 779	29 109	89 615	93 443
	Total	31 202	31 915	99 229	100 363

	Branche	T4 2024	T4 2023	31/12/2024	31/12/2023
		Primes cédées	Vie	530	392
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	572	772	3 139	2 896
	Transport	435	795	1 368	2 106
	Santé	-	-	-	-
	Automobile	-2 959	0	-2 984	3 735
	Non Vie	-1 994	1 567	1 523	8 737
	Total	-1 422	1 959	2 997	10 617

	T4 2024	T4 2023	31/12/2024	31/12/2023
Produits de placements	<u>10 702</u>	<u>9 194</u>	<u>37 936</u>	<u>36 575</u>
dont revenus financiers	9 344	8 967	36 578	35 935

	T4 2024	T4 2023	31/12/2024	31/12/2023
Commissions	5 637	5 275	21 138	20 687
Total	5 637	5 275	21 138	20 687

Remarque :

- Les indicateurs au 31/12/2023 sont audités.
- Les chiffres sont provisoires et sont actualisés au fur et à mesure du traitement des données tardives et ce pour toutes les branches ainsi que les revenus financiers.

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises nettes d'annulations et de ristournes : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer) : La charge de sinistres comprend les sinistres réglés nets de recours encaissés¹ et compte tenu des frais de gestion de sinistres directs, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable (NCT n° 31) relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

¹ Pour les branches non-vie

II- **FAITS SAILLANTS AU 31.12.2024 :**

- Au 31.12.2024, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 173.7 MD contre 167.7 MD au 31.12.2023, soit une progression de 4%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 146.1 MD contre 145.8 MD au 31.12.2023, soit un taux d'évolution de 0.2%, qui provient essentiellement de l'augmentation des primes émises des branches Incendie, Risques Divers & Spéciaux et Santé.
- Les primes émises vie ont enregistré une augmentation de 26%, passant de 21.9 MD au 31.12.2023 à 27.6 au 31.12.2024. Cette évolution s'explique principalement par le développement de la bancassurance, notamment grâce à la commercialisation d'un nouveau produit de capitalisation vie, ayant contribué à la dynamique de croissance et à l'évolution du portefeuille.
- Les sinistres réglés totalisent 99.2 MD contre 100.3 MD au 31.12.2023 soit une diminution de - 1.1%. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de la sinistralité automobile et ce malgré la hausse des règlements vie en cohérence avec la croissance du chiffre d'affaires de la branche ces dernières années.
- Les produits financiers ont augmenté de 1.4 MD, passant de 36.6 MD au 31.12.2023 à 37.9 MD au 31.12.2024, soit une augmentation de +4%.
- Les commissions passent de 20.7 MD au 31.12.2023 à 21.1 MD au 31.12.2023, soit une augmentation de +2%. Cette variation provient essentiellement de l'augmentation des primes émises vie.